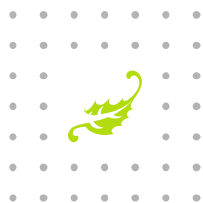


LA GAZETTE DE BEHOUST

Bulletin municipal Spécial Environnement Travaux Juin 2009

Béhoust



LE MOT DU MAIRE

Chère Béhoustienne, Cher Béhoustien,

Vous avez pu constater à Garancières le début des travaux rue du Général Leclerc qui affectent déjà et sensiblement le trafic routier notamment pour celles et ceux qui se rendent à leur travail à partir de la gare de Garancières-la Queue lez Yvelines.

Or, dès le **15 juin et jusqu'au 16 octobre 2009 au plus tard**, le conseil général poursuivra les travaux de renforcement du CD 42 de **GARANCIERES A BEHOUST** qui de ce fait sera totalement interdit à la circulation. Vous trouverez en annexe à cette gazette l'**ITINERAIRE DE DEVIATION PAR ORGERUS** conseillé pendant toute cette période. Vous pouvez aussi utiliser les voies communales plus directes si vous le souhaitez.

Je me dois, dès à présent, de vous informer que ce renforcement de voirie entre Béhoust et Garancières sera aménagé pour permettre la création de chaque côté de la route d'une bande piétonnière et cyclable.

A l'issue de ces travaux qui ne manqueront pas de perturber les habitudes de tous et de chacun, de nouveaux travaux sont prévus pour **2010 et qui affecteront la totalité des rues du Nid de Geai et de Coudreuse jusqu'à Orgerus** avec l'aménagement des entrées et sorties de village ainsi que la création de bandes piétonnières et cyclables de part et d'autre de la chaussée jusqu'à Orgerus pour répondre aux nombreuses demandes formulées par les habitants souhaitant se rendre au supermarché sans avoir à emprunter leur véhicule.

Enfin, j'attire l'attention des riverains des rues du Nid de Geai et de Coudreuse de profiter de cette occasion pour réaliser tous éventuels raccordements au gaz, eaux usées et/ou autres **et de se manifester dans les meilleurs délais auprès de la mairie** étant précisé qu'aucune demande de permission de voirie ne sera accordée pendant un délai de cinq ans après la réalisation des travaux de voirie communale. Bien évidemment, nous profiterons à meilleur coût de ces mêmes travaux pour enfouir les rares réseaux France télécoms aériens encore présents sur ces voies et, si nos finances le permettent, l'aménagement des trottoirs.

Pendant toute cette période, j'en appelle à votre patience, elle est nécessaire mais aussi récompensée à terme par l'amélioration de notre environnement.

Je vous prie de croire, Chère Béhoustienne, Cher Béhoustien, en l'expression de mes meilleurs sentiments.

Guy Péliissier
Maire

PS : A partir de la rentrée des classes 2009, une dérogation expresse est accordée aux transports scolaires entre 6 heures et 9 heures 15.

NUISANCES SONORES

Le printemps revenu, vous avez retrouvé les joies du bricolage et du jardinage. Soyez attentif au bien être de vos voisins, respectez la tranquillité de chacun en suivant les dispositions de l'arrêté préfectoral N° 06-007/DUEL du 10 Janvier 2006 relatif à la lutte contre le bruit. Vous trouverez ci-dessous les deux articles de cet arrêté qui nous concernent directement.

Engins à moteur

Article 7 :

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

• Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

• Les Samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h à 19h00

• Les Dimanches et Jours fériés de 10h00 à 12h00

Animaux

Article 8 :

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive. Les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache doivent être adaptées en conséquence.

TRAVAUX

Notre village au cours de ce premier trimestre 2009 a été très chargé en travaux d'aménagement. Les engins de chantiers des entreprises intervenantes ont quelque peu perturbé la circulation, mais cette gêne était inévitable pour assurer les travaux d'amélioration et d'embellissement.

CONTRAT TRIENNAL DE VOIRIE.

Ce contrat signé en Novembre 2008 nous a permis de réaliser les trottoirs de la rue du Moutier, la sente reliant la rue de la Masse à la rue du Moutier. Le montant de ces travaux a été financé à hauteur de 70% par le conseil général des Yvelines dans le cadre du contrat triennal de voirie. Quant aux abords de la Mairie, ils ont été généreusement offerts par la société PMS que nous tenons à remercier pour son geste commercial.

Suivant notre cahier des charges la société PMS de Thoiry, adjudicataire du marché, a réalisé le revêtement des trottoirs, de la sente, et de l'esplanade de la Mairie en gravillons lavés comme celui de l'Allée de la Porte des Champs.

Les poteaux téléphoniques disgracieux ont disparu de la rue du Moutier, les lignes ont été mises en souterrain.

Grâce à ces programmes de rénovation notre village va progressivement trouver une unité architecturale et agréable, mais il nous faut

procéder par tranches successives, pour ne pas déséquilibrer notre budget.



Rénovation de la sente

LOGEMENTS AIDES

Dans notre précédent bulletin nous vous annoncions que les deux logements aidés seraient disponibles pour la location au cours du 1^{er} trimestre 2009. Les attributions de ces deux logements ont été faites après étude des demandes déposées en Mairie. Les contrats de location ont été signés par deux familles de notre village qui ont pu ainsi accéder à ces logements neufs.

PONT SNCF

Après les fortes gelées de début Janvier 2009, la canalisation d'alimentation d'eau située dans le tablier du pont SNCF a éclaté. Cette

énorme fuite a provoqué un éboulement de tout le remblai sur la voie ferrée. Prévenue en urgence la SNCF a déblayé la voie recouverte de terre, la SAUR a sécurisé le site car il y avait un risque d'effondrement de la route d'accès au pont. La municipalité après le passage des experts a exigé de la SAUR et de la SNCF de mettre en place un passage provisoire pour les véhicules afin de désenclaver les riverains des Chemins de la Pimardière et des Vingt Arpents. Le pont a été coupé à la circulation pendant près d'une semaine, le renforcement de la route, le balisage ont été réalisés par la SAUR. Afin d'éviter tout risque d'effondrement le passage à été limité aux véhicules de 3,5 tonnes.

Malheureusement cette situation perdure depuis plus de 4 mois, la SNCF seule autorisée à réhabiliter les ouvrages sur les voies n'a toujours pas lancé les travaux.

Cette situation devient très contraignante pour tous les riverains de ce secteur, la limitation de 3,5 tonnes interdit le passage des camions poubelles, des engins de chantier, les livraisons de fort tonnage (gaz, fuel). Nous avons fait mettre en place par le SIEED deux grands containers en tête du pont, qui sont destinés au dépôt de déchets des riverains.

La Direction régionale des travaux de la SNCF à Versailles a été alertée de cette situation, et mise en demeure de nous confirmer le lancement en urgence de la réparation du pont.



14 janvier 2009. Travaux de déblaiement de la voie par les équipes de la SNCF

CAMPAGNE DE SUPPRESSION DES BRANCHEMENTS PLOMB.

A partir de 2013 les canalisations d'eau potable en plomb seront interdites, pour cette raison les distributeurs se doivent de remplacer les anciennes conduites sur le domaine public. Une première campagne de remplacement a été lancée au cours de ce 1^{er} trimestre 2009 dans le village de Béhoust. Ces travaux de remplacement des conduites qui ne sont pas aux normes ont été réalisés par la SAUR.

ENVIRONNEMENT

RESPECTEZ LE TRI SELECTIF

La commune en liaison avec le **SIEED** (Syndicat Intercommunal d' Evacuation et l'Elimination des Déchets) met à votre disposition toute une série de services permettant d'assurer une collecte efficace respectueuse de l'environnement.

POUBELLE VERTE/ POUBELLE JAUNE

Vous trouverez avec ce bulletin, un prospectus réalisé par le **SIEED**, Il vous indique ce qui est à déposer dans votre poubelle verte : déchets ménagers ou dans votre poubelle jaune : emballages recyclables.

APPORT VOLONTAIRE

Les conteneurs situés près du cimetière sont destinés aux bouteilles et récipients en verre, aux journaux et papiers. Nous demandons à certains utilisateurs de ne pas laisser aux pieds des colonnes les cartons et autres emballages ayant servi à transporter ces déchets. La réfection de l'Allée de la Porte des Champs

nous a permis un réaménagement de cet emplacement, l'équipe d'Encoragage assure le nettoyage régulier des bornes et de leurs alentours, merci par avance de bien vouloir respecter cet environnement.

Ne laissez pas vos emballages sur place



DECHETERIE

La déchèterie de Garancières est ouverte du Vendredi au Lundi. Pour y accéder, il vous suffit de retirer une carte d'entrée en Mairie de

Béhoust. Les déchets qui ne sont pas enlevés par les encombrants : les gravats, les batteries, les pots de peinture, les gros déchets verts.....peuvent être déposés dans les containers de la déchèterie. La liste précise est indiquée sur votre carte.

DECHETS VERTS

Le ramassage des déchets verts est fait chaque Lundi. Les sacs doivent être sortis le Dimanche soir pour le ramassage qui a lieu le Lundi matin. A noter : les petits branchages doivent être liés en fagots, pour faciliter la manutention et le chargement. Si vous n'avez plus de sacs, vous pouvez retirer un lot supplémentaire à la Mairie aux heures de permanences habituelles.

DECHETS DE SOINS

Depuis Septembre 2008, les personnes en auto traitement qui utilisent seringues, aiguilles pour se soigner ont à leur disposition des bornes spécifiques afin d'éliminer en toute sécurité les Déchets d'Activités de Soins à

Risque Infectieux (DASRI). Une borne se trouve à l'entrée de la déchèterie de Garancières, les patients pourront y déposer les boîtes de dépôt spécifiques remises par le pharmacien de proximité. L'information complète sur les DASRI est disponible sur le site du SIEED www.sieed.fr rubrique les compétences/déchets de soins.

BORNES DE COLLECTES ENTERREES

En liaison avec le SIEED, la municipalité de Béhoust travaille sur le projet d'implantation de bornes de collecte de déchets ménagers enterrées. Ce principe permettrait de réduire les coûts de ramassage en évitant le porte à porte, limitant le nombre d'arrêts des bennes à chaque habitation. Cette solution aurait le mérite de garder les rues de notre village exemptes de rangs de poubelles inesthétiques et de déchets éparpillés sur la voie publique.

Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de cette étude dans nos prochains bulletins.

VIE DE LA COMMUNE

L'appel de la retraite

Il ne fallait pas rater ce rendez-vous du samedi 4 Avril 2009 dans la salle du conseil municipal, rendez-vous attendu depuis plus d'un an ! Il y avait d'anciens conseillers municipaux, l'équipe actuelle, le maire et les adjoints pour entourer Claudine Guévar. Après plus de quatorze années passées au service de la commune de Béhoust il fallait bien que Claudine quitte le poste pour profiter d'une retraite bien méritée. La gestion quotidienne d'une Mairie a beaucoup évolué. Nous ne sommes plus au temps où l'instituteur de Béhoust pouvait cumuler sa charge



Le verre de l'amitié pour le départ en retraite de Claudine

d'enseignant et celle de secrétaire de Mairie ! Claudine a connu des changements importants : l'arrivée de l'informatique, la multiplication des dossiers, l'élaboration des budgets, les documents officiels qui ne cessent de changer (en particulier les demandes de passeports, de cartes d'identité...). Pour tout ce travail et cette disponibilité nous l'avons remerciée chaleureusement au cours de ce petit cocktail d'adieu, en lui offrant un week-end de charme dans une résidence de son choix avec Pierre son mari.



Au revoir Claudine, bienvenue Laura

BLOC-NOTES

Attention ! nouvelles instructions pour l'établissement des passeports biométriques depuis le 23 Avril 2009.

Dossier à demander en Mairie de Béhoust, à déposer par le demandeur dans l'une des 33 mairies des Yvelines équipées pour délivrer les passeports biométriques.

Mairies du secteur équipées :

- Montfort L'amaury : 01 34 86 23 45
- Beynes : 01 34 91 06 20
- Plaisir : 01 30 79 63 00

Tarifs des timbres fiscaux :

- Adultes : 89 Euros
- Mineurs de 15 à 18 ans : 45 Euros
- Mineurs de moins de 15 ans : 20 Euros

Elections

Elections Européennes : Dimanche 7 Juin 2009

Heures d'ouverture du bureau de vote :
De 8 Heures à 20 Heures.

Environnement

Collectes déchets ménagers (poubelle verte) ; emballages et cartons (poubelle jaune) :

- Tous les Jeudis.

Ramassage des déchets verts :

- Tous les Lundis jusqu'au 7 Décembre 2009.

Ramassage des encombrants :

- 3 Septembre 2009.
- 1 Décembre 2009.

Location de la salle

La salle est à votre disposition pour les fêtes familiales, repas et soirées..

Tarif 2009 Résidents : 381,00 Euros

Non-résidents : 503,00 Euros

Sorties loisirs

Fête de l'école : Samedi 13 Juin 2009

Fête du 14 Juillet : Buffet le lundi 13 juillet au soir.

Méchoui : Dimanche 6 Septembre 2009.

Tam-Tam l'agenda local, publié par **Christelle Bourgoin**, présente les animations des villages des cantons de Montfort et Houdan.

L'édition Mai / Août 2009 est disponible en Mairie.

Abonnement Tennis résidents :

Adulte : 50 Euros.

Couple adulte : 80 Euros.

Enfant (- 18 ans) : 25 Euros.

Numéros de téléphone utiles

Mairie de Béhoust : 01 34 94 67 70

Passeports

Ecole primaire : 01 34 87 21 40

Pharmacie de garde : Appeler la gendarmerie au 01 34 86 40 01

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)

Antenne de Garancières : 01 34 86 63 00

Secours

Gendarmerie 17, Pompiers 18, SAMU 15.

SAUR (eau /assainissement) : 081 077 078

SICAE-ELY (électricité) : 01 34 94 68 01

Perception de Garancières : 01 34 86 40 63

Etat civil.

●Naissances :

Tom SCHREIBER le 23 Mars 2009

Marc CUNY le 2 Avril 2009

Bienvenue aux jeunes Béhoustiens.

●Décès :

Albert ZUCCHINI le 11 Mars 2009

Roger LEROY le 20 Mars 2009

Nous adressons aux familles nos plus sincères condoléances.

Permanence de la Mairie :

Secrétaire de Mairie : **Laura Cherdo**

Permanence téléphonique au 01 34 94 67 70

De 9h30 à 12h et 14h à 16h, le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Secrétariat ouvert :

Mardi de 17h30 à 19h

Samedi de 10h à 12h

AU SOMMAIRE DU PROCHAIN BULLETIN A PARAITRE EN SEPTEMBRE :

Présentation du site Internet, Budget de la commune, communauté de communes, rentrée des classes, recensement des jeunes, manifestations...

Rédaction réalisation : JP Vouters / Equipe municipale.

Publication : Guy Pélissier

Crédit photos : JP Vouters, Alain Dufaud.

Création logo : Sébastien Wiegant.

Béhoust

